



Syndicat national des agents de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

10, Rue Auguste Blanqui - 93100 MONTREUIL

☎ 01 41 63 51 42 ☎ 01 41 63 51 40



@ : cgt@dgccrf.finances.gouv.fr - www.cgt-ccrf.net - [Facebook/SNACCRF-CGT](https://www.facebook.com/SNACCRF-CGT)

Questions pour Madame Pannier-Runacher

Audience du mardi 5 mai 2020

Madame la Ministre,

Sans prétendre à l'exhaustivité, vous trouverez ci-dessous les questions auxquelles le SNACCRF-CGT souhaite que vous apportiez des réponses.

Sur les relations sociales :

La CGT réitère sa demande, dans le cadre du processus de déconfinement et de l'élaboration des plans de reprises de l'activité (PRA), la tenue des instances compétentes (CHSCT et/ou CT) aux niveaux ministériel, directionnel, dans les laboratoires communs CCRF/DOUANES, dans les DDI, dans les Direccte. A minima, doivent être discutées les modalités de reprises de l'activité, les moyens mobilisés, le positionnement professionnel des agents, les moyens de protection et le nécessaire suivi médical des agents.

Sur les moyens de protection des agents, la CGT ne réitère pas ici l'ensemble de ses propositions et revendications qui ont déjà été portées à votre connaissance. Nous porterons l'accent sur certaines d'entre-elles.

La CGT demande que des instructions écrites et précises soient adressées aux personnels et à leurs responsables hiérarchiques

Il n'est pas possible par ailleurs de prendre le risque de faire travailler sur le terrain et dans les bureaux, un nombre trop élevé d'agents. C'est pourquoi nous vous demandons donc de favoriser et de faire perdurer le télétravail le 11 mai et après.

Nous souhaitons aussi savoir comment vous entendez ou non rouvrir les lieux de restauration collective pour les agents. Vous savez comme nous que si de telles réouvertures sont envisagées, des protocoles très stricts doivent être respectés dans ce cadre. Dans l'immédiat, nous demandons le maintien de la prise en charge des frais de repas prévue par décret sans besoin de justificatifs pour les personnels qui ne les ont pas ou plus, mais au moyen d'une attestation sur l'honneur.

La CGT vous demande d'assurer un suivi médical de l'ensemble des personnels de la DGCCRF. Ce suivi médical doit être assuré durant toute la période du processus de sortie du confinement et bien après.

Pouvez-vous par ailleurs nous confirmer que la demande de la CGT de reconnaissance automatique en accident du travail des agents de la DGCCRF malade du COVID 19 est en instance.

Sur la scolarisation des enfants : comment seront positionnés les agents qui assurent la garde et la scolarisation des enfants sans retrait bien évidemment du moindre jour de congés ou de RTT. Comme vous le savez, les annonces gouvernementales semblent indiquer que la scolarité ne serait pas obligatoire, pouvez-vous nous le confirmer. Par ailleurs, le nombre d'enfants par classe semble devoir être limité. Enfin, certains enseignants ont clairement annoncé leur souhait de ne pas reprendre leur activité professionnelle et différents maires de commune annoncent leur intention de maintenir les écoles fermées. De nombreuses difficultés se posent et vous devez apporter aux agents de la DGCCRF, parents d'enfants, des réponses claires.

Sur l'ordonnance congés/RTT :

La CGT réinsiste sur l'incompréhension des agents pour ne pas dire plus que vous punissez en envisageant de leur retirer des jours de congés ou de RTT alors qu'ils n'ont en rien choisi leur situation d'aujourd'hui (ASA, télétravail ...).

Dans le même temps, nous ne cessons d'être saisis par des agents qui ne connaissent pas véritablement leur situation administrative, contestent la position professionnelle dans laquelle ils ont été placés. Il faut remédier à cette situation.

Dans un tel contexte, notre organisation vous demande qu'aucun jour de congés et de RTT ne soient retirés. Elle attire par ailleurs votre attention que c'est avec une brutalité irrecevable que certains responsables hiérarchiques retirent ces jours en adressant des notes aux agents.

Pour ne pas multiplier les questions, la CGT terminera en vous interrogeant sur :

- La nécessaire confirmation de l'arrêt des réformes (plus de fermetures de laboratoires, arrêt de l'OTE...)
- La nature et les contenus des propositions que vous formulerez au titre du projet de loi de finances 2021. Comme vous le savez, la CGT revendique le renforcement des moyens alloués à la DGCCRF à commencer par de nécessaires créations d'emplois ou encore l'octroi des matériels nécessaires et un plan ambitieux d'investissements en matière de recherche dans les laboratoires pour ne donner ici que quelques exemples.
- L'ouverture d'une négociation salariale avec la revalorisation significative de la valeur du point d'indice qui doit trouver là encore une traduction dans le PLF. Quand est-il par ailleurs de discussions ministérielles sur l'octroi de primes annoncées par le gouvernement.

Sur la question des missions :

Nous avons appris notamment par voie de presse qu'une cellule de contrôle de la qualité des masques composée d'agents de la DGFIP, DGDDI, DGE aurait été créée. C'est avec surprise que nous constatons qu'aucun agent de la DGCCRF ne serait appelé à participer à cette nécessaire mission de contrôle. Les laboratoires communs ne sont pas plus cités. Pouvez-vous nous expliquer le pourquoi d'un tel choix, pouvez-vous nous dire quelles sont les compétences exactes et les modalités d'intervention envisagées de cette cellule.

Je vous rappelle que le contrôle des prix fait partie de l'ADN de notre service, de ses compétences et de ses habilitations. Il est déjà présent dans le cadre de la réglementation tarifaire des gels et solutions hydro alcooliques, tant sur les contrôles de terrain que par les contrôles sur internet.

Toutefois, la mise en commun des compétences de plusieurs services du Ministère des Finances est une condition essentielle à un service public assurant la sécurité financière et sanitaire des citoyens.

Par ailleurs, nous avons pris acte du tarif plancher à 0,95 c l'unité des masques vendus en pharmacie. Quels contrôles seront initiés, pourquoi 0,95 c.

Plus fondamentalement encore, pourquoi ne pas avoir envisagé la gratuité de la mise à disposition de ces masques qui nous semble nécessaire alors que nous sommes confrontés à une crise sanitaire et à un enjeu de santé publique extrêmes.

Plus que jamais, cette crise montre l'utilité d'une administration de contrôle et de police économique comme la DGCCRF. Dans l'immédiat et pour protéger les consommateurs, quelles politiques entendez-vous mettre en œuvre pour plus largement assurer la qualité des produits, lutter contre des formes d'ententes, encadrer l'évolution des prix et casser de fait les tendances inflationnistes.

Dans l'attente de vous lire ou/et de vous entendre, veuillez agréer Madame la ministre, l'expression de nos salutations distinguées